

BO N° 34 du 24 août 2018

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s): Joseph Monnet, Chemin des Peutis 17, 1908 Riddes
Situation : Parcelles 10165, folio 5 au lieu-dit Les Peutis à 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : R3, villas
Coordonnées : 583'712 / 113'472
Objet : Construction d'une pergola adossée au bâtiment existant
Auteur des plans : Lamatec SA, Ile Falcon 22, 3960 Sierre
Propriétaire(s) de la parcelle : Li et Joseph Monnet, Chemin des Peutis 17, 1908 Riddes
Dossier déposé le 24 juillet 2018

Requérant(s): Architecture Michel Carron SA, Rue de Combremont 4, 1908 Riddes
Situation : Parcelles 5454, folio 22 au lieu-dit La Tsoume à 1918 la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T1, zone Piste de ski, zone forêt
Coordonnées : 584'309 / 110'087
Objet : Agrandissement d'une fenêtre et installation d'un jacuzzi
Auteur des plans : le requérant
Propriétaire(s) de la parcelle : Alida & Kobus Dreyer, par fiduciaire Rhodanienne SA, 1950 Sion
Dossier déposé le 6 août 2018

Requérant(s): Bernard Pujol, route de Grens 5, 1275 Cheserex
Situation : Parcelles 6298, folio 22 au lieu-dit La Vouatère à 1918 La Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T1
Coordonnées : 584'545 / 110'185
Objet : Transformation et agrandissement du chalet existant
Auteur des plans : Art'Center Design & Architecture SA, Quartin Latin 13, 1907 Saxon
Propriétaire(s) de la parcelle : le requérant
Dossier déposé le 7 août 2018

Requérant(s): Immoval SA, Rue des Casernes 18, 1950 Sion 4
Situation : Parcelles 15043, folio 17 au lieu-dit Les Pommerets à 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : R3, villas
Coordonnées : 582'925 / 112'940
Objet : construction d'une habitation individuelle
Auteur des plans : le requérant
Propriétaire(s) de la parcelle : Bénéfice paroissial St-Laurent, Rue du Village 2, 1908 Riddes
Dossier déposé le 21 août 2018

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.